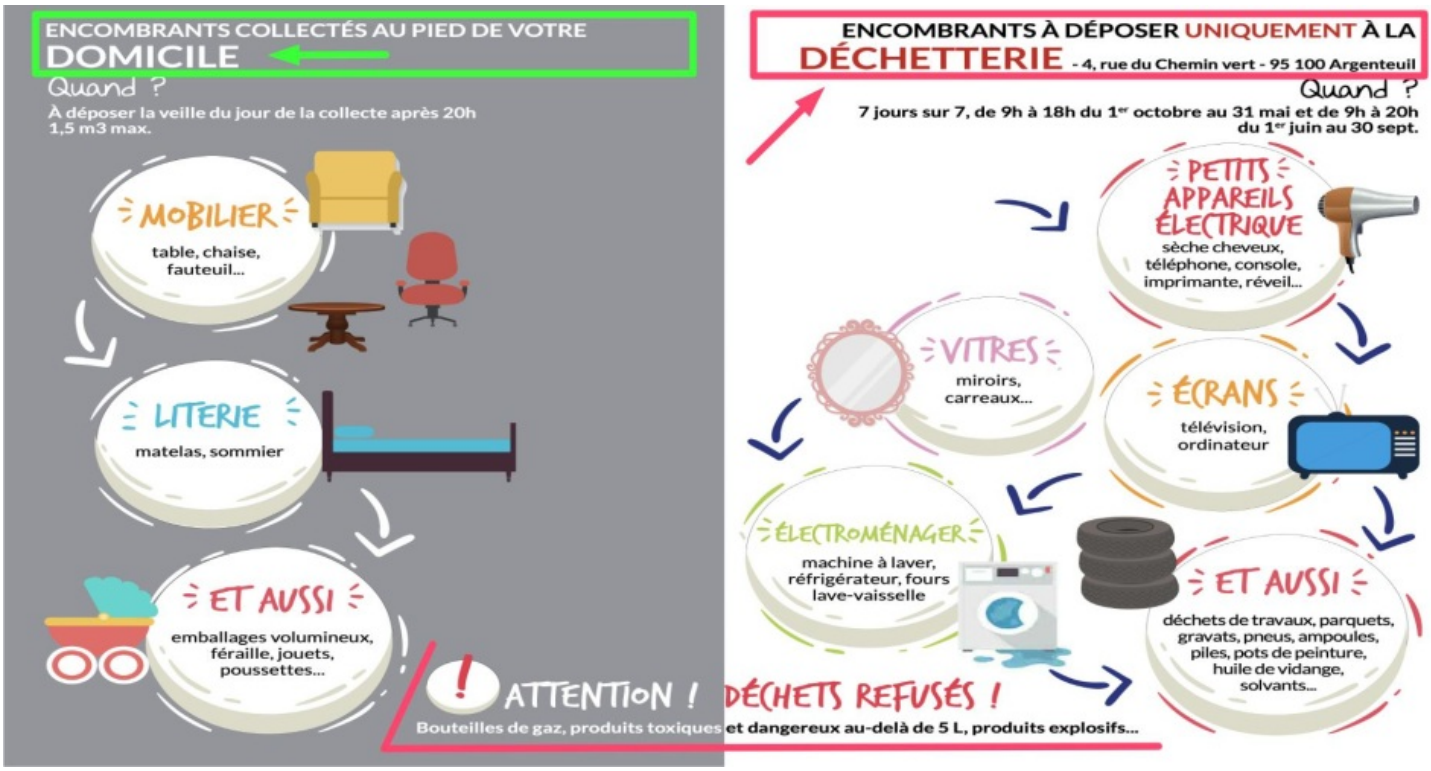
Encombrants

Les encombrants désignent des objets trop volumineux pour être déposés dans les bacs : tapis, tentures, petites objets divers, literie, matelas, mobilier, emballages volumineux, ferraille, épaves de vélos...



Jour de collecte des encombrants : le 1er mardi des mois impairs.

Pour les rues suivantes dont la largeur ne permet pas au camion de collecte de passer, le planning est différent : rue André Ribaud, rue Alfred Lepetit, rue du Plateau, impasse du Plateau, rue des Prés

Jours de collecte de ces rues étroites : le dernier mardi des mois impairs

> *Vos encombrants doivent être sortis la veille du jour de collecte, **après 20h**. Ils ne doivent pas gêner la circulation des piétons ou des voitures. La collecte est limitée à 1,5 m3 par présentation par foyer.*

Déchets refusés

- Gravats, déchets de bricolage et de travaux (parpaings, portes, fenêtres, placoplatre, lavabo, évier, carrelage, cuve WC..)
- Appareils ménagers (sèche-cheveux, micro-ondes, frigo...)
- Pots de peinture
- Pneus, pièces automobiles
- Déchets spéciaux, toxiques et dangereux (batteries, piles, bouteilles de gaz, extincteurs...)
- Huiles de friture
- Ampoules, piles, batteries
- Déchets provenant des professionnels (palettes, gravats, mobilier)
- Ordures ménagères

Infos pratiques

Après la collecte en porte à porte ou le dépôt en déchèterie, les objets sont valorisés. Selon le contrat qui lie le Syndicat AZUR avec la société de traitement, il est prévu un recyclage matière de 25 % au minimum, le reste est broyé et valorisé sous forme d'énergie.

Le carton et la ferraille sont recyclés de la même façon que les emballages contenus dans le bac gris à couvercle bleu ou jaune. Les déchets incinérables sont broyés et brûlés au centre de valorisation énergétique : cela permet de fabriquer de l'électricité et de la chaleur.